



MUNICIPALITÉ SAINT-HILAIRE-DE-DORSET  
847, RUE PRINCIPALE  
SAINT-HILAIRE-DE-DORSET (QC) G0M 1G0  
TEL. : 418-459-6872  
FAX. : 418-459-6882  
COURRIEL : [MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM](mailto:MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM)  
SITE INTERNET : [WWW.STHILAIREDEDORSET.CA](http://WWW.STHILAIREDEDORSET.CA)

Demande de permis préliminaire  
**PISCINE**

**RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ :**

Matricule : \_\_\_\_\_

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

Validité du permis : 12 mois

Coût du permis : 20 \$

Payé : OUI  NON

**Veillez remplir le formulaire suivant au complet en cochant les cases appropriées. N'oubliez pas de fournir les dimensions requises et les dates lorsque demandées. Signer et dater aux endroits désignés à cet effet.**

**SECTION 1 – Propriétaire et adresse postale**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Le requérant est-il propriétaire ? OUI  NON

Si non, une autorisation du propriétaire le désignant comme mandataire pour agir en son nom est-elle fournie ? OUI  NON

**SECTION 2 - Localisation des travaux**

Adresse des travaux : \_\_\_\_\_

Lot(s) : \_\_\_\_\_

**SECTION 3 - Exécutant des travaux**

Propriétaire  Entrepreneur/Gestionnaire

À compléter, si vous avez coché « Entrepreneur/Gestionnaire ».

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_ Adresse courriel : \_\_\_\_\_

# licence R.B.Q. : \_\_\_\_\_ # d'entreprise N.E.Q. : \_\_\_\_\_

**SECTION 4 - Montant des travaux :**

Montant estimé des travaux : \_\_\_\_\_

Date estimée du début des travaux : \_\_\_\_\_

Date estimée du la fin des travaux : \_\_\_\_\_



**SECTION 5 - Renseignements nécessaires pour déterminer si un permis peut être délivré conformément au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.**

**A. Installations assujetties :**

1. Date d'acquisition de la piscine :
2. Date d'installation de la piscine :
3. S'il s'agit d'une piscine démontable, un permis a-t-il été émis pour les mêmes conditions d'installation ?

*N.B. La personne qui a obtenu un permis pour l'installation d'une piscine démontable n'est pas tenue de faire une nouvelle demande pour la réinstallation d'une piscine démontable au même endroit et dans les mêmes conditions.*

Afin d'éviter des délais supplémentaires, veuillez écrire le plus de détails possible.

4. Motif de la demande de permis :

a. La construction d'une piscine creusée ou semi-creusée :	
b. L'installation d'une piscine hors-terre :	
c. Le remplacement d'une piscine existante :	
d. L'érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine :	

*N.B. Le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles ne s'applique pas à une installation existante avant le 22 juillet 2010 ni à une installation dont la piscine a été acquise avant cette date, pourvu qu'une telle piscine soit installée au plus tard le 31 octobre 2010. La réinstallation sur le même terrain d'une piscine citée précédemment n'a pas pour effet de rendre le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles applicables à l'installation comprenant cette piscine. Toutefois, lorsqu'une piscine est remplacée, l'installation existante doit donc être rendue conforme au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.*

**B. Renseignements sur la piscine :**

**Type de piscine prévue**

1. Creusée – **Complétez la section C.**
2. Semi-Creusée – **Complétez la section C.**
3. Hors-terre
  - a. Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1.2 mètre - **Complétez la section D.**
  - b. Paroi d'une hauteur inférieure à 1.2 mètre - **Complétez la section C.**
4. Démontable
  - a. Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1.4 mètre - **Complétez la section D.**
  - b. Paroi d'une hauteur inférieure à 1.4 mètre - **Complétez la section C.**
  - c.

**C. Renseignements sur l'enceinte à installer :**

1. Nombre de côtés de l'enceinte à installer autour de la piscine :

a. 1 côté	
b. 2 côtés	
c. 3 côtés	
d. 4 côtés	

2. Si l'enceinte à installer à moins de 4 côtés, expliquez pourquoi :

---

---



MUNICIPALITÉ SAINT-HILAIRE-DE-DORSET  
847, RUE PRINCIPALE  
SAINT-HILAIRE-DE-DORSET (QC) G0M 1G0  
TEL. : 418-459-6872  
FAX. : 418-459-6882  
COURRIEL : [MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM](mailto:MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM)  
SITE INTERNET : [WWW.STHILAIREDEDORSET.CA](http://WWW.STHILAIREDEDORSET.CA)

Demande de permis préliminaire  
**PISCINE**

3. Un mur forme une partie de l'enceinte ? OUI  NON
4. Si un mur forme une partie de l'enceinte, il y a une ouverture dans le mur permettant de pénétrer dans l'enceinte (fenêtre, porte, etc.) : OUI  NON
5. Une haie ou des arbustes forment une partie de l'enceinte : OUI  NON

N.B. Aucun permis ne peut être émis si la réponse est positive aux questions 4 et 5.

6. L'enceinte reprend des éléments existants, comme une section d'enceinte, un mur de maison ou de garage. OUI  NON
7. La hauteur de l'enceinte est en tout point supérieure à 1.2 mètre : OUI  NON
8. L'enceinte est dépourvue de fixation saillie ou partie ajourée pouvant faciliter l'escalade : OUI  NON
9. La porte de l'enceinte est munie d'un dispositif qui lui permet de se refermer et de se verrouiller automatique : OUI  NON

N.B. Aucun permis ne peut être émis si la réponse est négative aux questions 7, 8, 9 et 10.

**D. Renseignements sur la piscine hors-terre (de 1.2 mètre et plus) ou démontable de 1.4 mètre et plus qui ne sera pas entourée d'une enceinte :**

1. Par quel moyen l'accès de la piscine s'effectuera-t-il ?
- a. Une échelle munie d'une portière qui se referme et de Verrouille automatique ? OUI  NON
- b. Une échelle protégée par une enceinte – **Complétez la section C** OUI  NON
- c. Une plateforme protégée par une enceinte – **Complétez la section C** OUI  NON
- d. Une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte – **Complétez la section C** OUI  NON

N.B. Aucun permis ne peut être émis si toutes ces réponses sont négatives.

**E. Renseignements sur les appareils autour de la piscine**

5. Les appareils liés au fonctionnement de la piscine par exemple le système de chauffage ou de filtrage de l'eau sont situés :
- a. À 1 mètre ou plus de la paroi de la piscine ou de l'enceinte : OUI  NON
- b. Si vous avez répondu « Non » à la question a. Est-ce que les appareils liés au fonctionnement de la piscine sont installés : OUI  NON



MUNICIPALITÉ SAINT-HILAIRE-DE-DORSET  
847, RUE PRINCIPALE  
SAINT-HILAIRE-DE-DORSET (QC) G0M 1G0  
TEL. : 418-459-6872  
FAX. : 418-459-6882  
COURRIEL : [MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM](mailto:MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM)  
SITE INTERNET : [WWW.STHILAIREDEDORSET.CA](http://WWW.STHILAIREDEDORSET.CA)

Demande de permis préliminaire  
**PISCINE**

- i. À l'intérieur d'une enceinte : OUI  NON
- ii. Dans une remise : OUI  NON
- iii. Sous une structure qui empêche l'accès à la piscine à partir de l'appareil, laquelle structure doit être d'une hauteur d'au moins 1.2 mètre et être dépourvue de fixation, saillie ou partie ajoutée pouvant en faciliter l'escalade. OUI  NON

N.B. Aucun permis ne peut être émis si aucune case n'est cochée.

2. Les conduits reliant des appareils à la piscine sont :
- a. Souples : OUI  NON
- b. Installés de façon à rendre difficile l'escalade de la paroi de la piscine, ou de l'enceinte : OUI  NON

N.B. Aucun permis ne peut être émis si la réponse aux questions 2.a. et 2.b. est négative.

**F. Renseignement sur la piscine creusée ou semi-creusée**

1. La piscine sera pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir ? OUI  NON

N.B. Aucun permis ne peut être émis si la réponse est négative.

**SECTION 6 - Localisation et implantation**

1. La piscine sera située :

a. En cours avant	<input type="checkbox"/>
b. En cours arrière	<input type="checkbox"/>
c. En cours latérale	<input type="checkbox"/>

2. Distance entre la piscine et tout bâtiment (maison, garage, remise etc.) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. Dimension de la piscine : \_\_\_\_\_  
4. Hauteur de la piscine : \_\_\_\_\_  
5. Diamètre de la piscine : \_\_\_\_\_  
6. Type de mur (rigide, semi-rigide, gonflable) : \_\_\_\_\_

7. Présence de thermopompe ? OUI  NON



MUNICIPALITÉ SAINT-HILAIRE-DE-DORSET  
847, RUE PRINCIPALE  
SAINT-HILAIRE-DE-DORSET (QC) G0M 1G0  
TEL. : 418-459-6872  
FAX. : 418-459-6882  
COURRIEL : [MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM](mailto:MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM)  
SITE INTERNET : [WWW.STHILAIREDEDORSET.CA](http://WWW.STHILAIREDEDORSET.CA)

Demande de permis préliminaire  
**PISCINE**

8. Enceinte :

a. Matériaux de l'enceinte : \_\_\_\_\_

b. Hauteur de l'enceinte : \_\_\_\_\_

9. Porte :

a. Verrou automatique : OUI  NON

b. Fermeture automatique : OUI  NON

10. La piscine sera située au-dessus des canalisations souterraines  
une installation septique ou sur une servitude passive et active : OUI  NON

*N.B. Aucun permis ne peut être émis si la réponse aux questions 3 et 4 est positive. Pour rappel une distance minimal de 2 mètres doit être respectée entre la piscine et les limites du terrain et de tout bâtiment.*



MUNICIPALITÉ SAINT-HILAIRE-DE-DORSET  
847, RUE PRINCIPALE  
SAINT-HILAIRE-DE-DORSET (QC) G0M 1G0  
TEL. : 418-459-6872  
FAX. : 418-459-6882  
COURRIEL : [MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM](mailto:MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM)  
SITE INTERNET : [WWW.STHILAIREDEDORSET.CA](http://WWW.STHILAIREDEDORSET.CA)

Demande de permis préliminaire  
**PISCINE**

## SECTION 7 - Croquis de la rénovation

Veillez indiquer l'emplacement de la piscine avec les mesures par rapport aux autres bâtiment (maison, bâtiments accessoires etc.) et par rapport aux limites du terrain. Veillez situer également les galeries, plateformes existantes et projetés et toutes les informations complémentaires.

Afin d'éviter des délais supplémentaires, veuillez mettre le plus de détails possibles.



MUNICIPALITÉ SAINT-HILAIRE-DE-DORSET  
847, RUE PRINCIPALE  
SAINT-HILAIRE-DE-DORSET (QC) G0M 1G0  
TEL. : 418-459-6872  
FAX. : 418-459-6882  
COURRIEL : [MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM](mailto:MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM)  
SITE INTERNET : [WWW.STHILAIREDEDORSET.CA](http://WWW.STHILAIREDEDORSET.CA)

Demande de permis préliminaire  
**PISCINE**

### SECTION 8 - Déclaration du propriétaire ou du requérant

« Je, soussigné, \_\_\_\_\_ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur. »

Je reconnais que l'émission du présent permis ou certificat ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'un autre service, agence, autorité, ministère ou règlement au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant juridiction relativement à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis ou certificat municipal, je devrai m'assurer du respect de ces servitudes.

Aucune mention dans la présente demande de certificat ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada. La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelques vérifications ou inspections que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administrative et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions du présent certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Selon l'article 3.2., la municipalité dispose d'un délai maximum de 30 jours de la date où tous les documents exigés ont été présentés et le montant prévu acquitté, afin que l'officier émette le permis ou le certificat si tout est conforme aux règlements. Dans le cas contraire, il doit faire connaître par écrit son refus au requérant.

Signé à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire ou du requérant : \_\_\_\_\_

**Document à retourner par courriel, par la poste, dans la boîte aux lettres noire à l'entrée arrière de l'édifice municipale (sans timbres) ou en personne au bureau municipal :**

[MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM](mailto:MUNSTHILAIRE@GMAIL.COM)

**847, rue Principale, Saint-Hilaire-de-Dorset (Québec) G0M 1G0**

### SECTION 9 - Approbation ou refus

#### **RÉSERVÉ À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT :**

Approuvé  Refusé  Coût du permis : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_